

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 18

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre SELBY

(N° 2) — Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended)

M. le ministre ASHTON

(N° 3) — Loi modifiant le Code de la route (limites de vitesse dans les zones scolaires)/The Highway Traffic Amendment Act (Speed Limits in School Zones)

M. le ministre SWAN

(N° 4) — Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act

M. le ministre ASHTON

 $(N^{\circ} 5)$ — Loi modifiant le Code de la route (service d'autobus interurbain)/The Highway Traffic Amendment Act (Inter-City Bus Service)

M^{me} ROWAT

(Nº 200) — Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act

M^{me} TAILLIEU

(N° 201) — Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act

M^{me} ROWAT

(N° 202) — Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act

M^{me} TAILLIEU

(N° 203) — Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act

M. Briese

(N° 205) — Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)

M. EICHLER

(N° 206) — Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour pompiers volontaires)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for Volunteer Firefighters)

Mme MITCHELSON

(N° 207) — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act

PÉTITIONS

M. GOERTZEN
M. GRAYDON
M^{me} ROWAT
M. BRIESE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* STRUTHERS

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu la promesse du premier ministre de ne pas augmenter les taxes;
- b) qu'il impose 184 millions de dollars en nouvelles taxes aux familles manitobaines dont la situation est fort difficile, ces dernières faisant également face à l'augmentation des tarifs d'électricité, des impôts et des frais de garderie ainsi qu'à diverses autres taxes déguisées;
- c) qu'il augmente le prix de l'essence bien qu'il l'ait déjà augmenté de 12 % jusqu'à maintenant cette année, accroissant ainsi davantage le fardeau des familles manitobaines, alors qu'il réduit les dépenses sur l'infrastructure vieillissante du Manitoba;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures visant à rendre les collectivités plus sûres, bien que le Manitoba soit devenu la capitale du crime violent au Canada et que le taux de meurtres à Winnipeg ait atteint un niveau record en 2011;
- e) qu'il n'a pas su reconnaître l'importance de l'agriculture, de la production alimentaire ni des collectivités rurales:
- f) qu'il n'a pas pris de mesures visant à protéger les Manitobains d'inondations futures et qu'il n'a pas suffisamment indemnisé les familles pour les dommages qu'ils ont subis;
- g) qu'il a manqué à ses engagements envers les étudiants manitobains dont les notes aux examens nationaux et internationaux de lecture, de mathématiques et de sciences comptent parmi les plus basses au Canada;
- h) qu'il a créé une dette encore plus importante qui se chiffre aujourd'hui à 27,6 milliards de dollars et qui continue de grimper, ce qui forcera les familles manitobaines à payer des impôts plus élevées dans les années à venir;
- qu'il n'a pas réussi à encourager de plus grandes occasions commerciales avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan puisqu'il a refusé de se joindre au nouveau partenariat de l'Ouest;

- j) qu'il n'a pas examiné les dépenses des programmes de tous les services gouvernementaux;
- k) qu'il n'a pas réussi à réduire les obstacles bureaucratiques qui nuisent aux entreprises et aux investissements privés au Manitoba;
- 1) qu'il n'a pas respecté les recommandations de la Régie des services publics suggérant un examen indépendant du programme d'immobilisations d'Hydro-Manitoba;
- m) qu'il a mal géré les 35 milliards de dollars des paiements de transfert fédéraux qu'il a reçus depuis 2000;
- n) qu'il n'a pas présenté de plan visant à encourager les investissements privés afin de créer des occasions et de générer une richesse qui laisseraient les Manitobains entrevoir un avenir plus radieux où ils seraient indépendants financièrement et exempts de dettes,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba. (M. le *ministre* CHOMIAK — 19 min)

COMITÉ PLÉNIER	
COMITÉ DES SUBSIDES	

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* MELNICK — Centralisation fédérale des services d'établissement aux immigrants

Attendu:

qu'en 1995, le gouvernement provincial a profité de l'offre du gouvernement du Canada lui permettant d'établir des accords visant les services d'établissement aux immigrants;

qu'en 1998, le Canada et le Manitoba ont signé l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration, lequel comprend deux annexes essentielles : l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants et celle portant sur le Programme des candidats du Manitoba;

que les dirigeants d'entreprise et les leaders communautaires du Manitoba ont joué un rôle clé dans la création du modèle manitobain en matière d'immigration et qu'ils continuent à appuyer fortement cette approche réussie;

que 77 % de toute l'immigration de la province est attribuable au Programme des candidats du Manitoba;

que des données préliminaires démontrent que ce programme a joué un rôle primordial dans l'établissement de presque 16 000 immigrants au Manitoba en 2011;

que depuis 1999, dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba, plus de 100 000 nouveaux immigrants se sont installés au Manitoba et que plus de 25 000 d'entre eux ont choisi de s'installer en milieu rural, contribuant ainsi à l'essor de plus de 130 collectivités, dont Brandon, Winkler, Morden, Steinbach, Dauphin et Neepawa;

que la partie de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration qui porte sur les services d'établissement aux immigrants a permis de mettre en place un modèle manitobain efficace et intégré pour la fourniture de services d'établissement et que ce modèle est essentiel pour veiller à ce que les immigrants bénéficient de l'aide dont ils ont besoin pour contribuer à l'économie de la province;

que cet accord important permet au gouvernement provincial d'œuvrer directement avec plus de 200 fournisseurs de services à but non lucratif et institutionnels et de veiller à ce que les immigrants soient orientés à leur arrivée et qu'ils obtiennent du soutien pour accéder au marché du travail, de la formation linguistique à l'intention des adultes et des services d'intégration;

qu'une évaluation indépendante des participants au Programme des candidats du Manitoba révèle que 85 % des personnes interrogées travaillaient après trois mois et que 83 % travaillaient dans leur domaine ou dans un domaine connexe:

que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettait fin à l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement du Canada de renoncer immédiatement à sa décision d'annuler l'application de l'annexe portant sur les services d'établissement aux immigrants de l'Accord Canada-Manitoba afin de maintenir le modèle de réussite manitobain en matière d'immigration.

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR VENDREDI

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement)

M. GRAYDON

(N° 208) — Loi sur la sensibilisation au jour du Souvenir et modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Remembrance Day Awareness Act and Amendments to The Public Schools Act

M. GOERTZEN

(N° 209) — Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif (périodes de restriction imposées aux hauts fonctionnaires indépendants)/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act (Cooling-Off Periods Related to Independent Officers)

М. Ѕмоок

 $(N^{\circ}\,210)$ — Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act

$\boldsymbol{M}^{me} \; STEFANSON$

(N° 211) — Loi sur la transparence et la responsabilité (modification de diverses dispositions législatives)The Increased Transparency and Accountability Act (Various Acts Amended)

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 23 avril 2012, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010;
- rapport de la Corporation des loteries du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

6